

Conseil communal du 1^{er} mars 2018

Interpellation citoyenne « Demande d'ouverture d'une évaluation objective de la police e proximité à Saint-Gilles et d'un débat public quant à son avenir »

Mme Latifa Elmcabeni : Nous sommes un collectif de citoyens qui vivons et travaillons à Saint-Gilles. Nous souhaitons demander l'ouverture d'un débat sur l'avenir de la brigade Uneus, mise en place à Saint-Gilles en 2012.

Cette brigade était destinée au départ à répondre à « un climat d'insécurité » et à « améliorer la qualité de vie », selon un modèle de police de proximité qui nous paraissait salubre. La commune s'est félicitée depuis de la baisse du taux de criminalité et présente la brigade comme un exemple pour le reste de la région.

Nous ne partageons pas cette analyse. Notre sentiment, au contraire, est que la brigade ne répond plus depuis longtemps aux objectifs qui lui ont été fixés, et qu'elle a même un impact négatif sur la qualité de vie de nos quartiers. Nous reconnaissons qu'il y a un problème de délinquance et tentons nous-mêmes de construire un dialogue entre les jeunes, leurs familles et le monde associatif. Mais la politique répressive actuelle n'a fait qu'aggraver la situation.

Le climat dans le quartier ne cesse de se détériorer avec des témoignages accablants de violences policières. Ils ne concernent que quelques agents mais qui affirment avoir « carte blanche ». Des témoignages de jeunes et d'adultes évoquent des propos racistes et humiliants – des « sales Arabes » ou « vous êtes tous les mêmes » à répétition, des remarques menaçantes à l'égard de familles entières comme « vous allez passer un sale Ramadan » –, des contrôles d'identité abusifs plusieurs fois par jour, des arrestations arbitraires, des violences physiques – gifles, coups, étranglements, gazage, etc. –, des perquisitions sans mandat qui parfois tournent au saccage, d'autres qui se déroulent au milieu de la nuit alors qu'elles ne sont autorisées qu'entre 5h et 21h, sauf exception. À ce jour, la commune a choisi de réfuter les témoignages plutôt que de les entendre, donnant l'impression d'une véritable impunité policière.

Pourtant, depuis des mois, de nombreuses sonnettes d'alarme ont été tirées. Le délégué général aux droits de l'enfant a rencontré des jeunes de la commune de Saint-Gilles au sujet

de possibles violences policières à leur égard. Il a adressé à la commune un document qui comprend une série de recommandations visant à un apaisement des relations entre les jeunes et les policiers dont nous espérons la diffusion. L'arrestation violente d'un éducateur de rue qui filmait – ce qui est légal – une scène de violence policière est remontée jusqu'au ministre de l'Aide à la jeunesse, M. Rachid Madrane, à la suite d'une plainte déposée par sa structure. Une interpellation communale en janvier citait des policiers qui se sentaient eux-mêmes mis en danger par leurs collègues.

Les actes de violence visent souvent les populations les plus vulnérables de nos quartiers qui ignorent leurs droits fondamentaux et ont peur de témoigner. Même lorsqu'il y a des preuves, la reconnaissance de celles-ci relève du parcours du combattant. Le déni de la part de la commune n'a fait qu'aggraver la perte de confiance des habitants concernés, des jeunes et des adultes dans les institutions, qu'il s'agisse des forces de l'ordre, de la justice ou des représentants politiques.

Face à la détérioration du climat dans nos quartiers et vu le nombre de témoignages de jeunes, de leur familles, d'habitants et de travailleurs sociaux, nous demandons une évaluation objective de la pertinence du dispositif policier actuel pour répondre aux objectifs définis au départ ainsi qu'un débat public qui permette à tous les habitants d'être entendus. Nous demandons, notamment, la mise en place d'un dialogue entre tous les acteurs concernés pour renouer le lien social et redonner confiance dans les institutions – acteurs communaux, police, Parquet, associations, habitants, familles, jeunes, etc. Quelles sont les propositions de la commune ?

Nous proposons que le débat s'inspire d'expériences positives de police de proximité.

Face aux humiliations que les habitants subissent, nous demandons que le processus de recrutement et de formation des agents de police de proximité soit adapté pour répondre à la grande diversité socioculturelle de nos quartiers. La police de proximité doit à nouveau devenir un acteur en qui les habitants ont confiance.

Les agents actuels participent-ils, par exemple, à des formations anti-discriminations ?

Nous demandons une consultation de tous les acteurs concernés par la politique de la jeunesse sur les jeunes en décrochage scolaire et l'insertion sociale des jeunes sortis d'IPPJ ou de prison. Nous demandons notamment la mise en place d'un accompagnement psycho-social favorisant la sortie de la délinquance. Que propose la commune ?

La commune compte-t-elle publier le rapport du délégué général aux droits de l'enfant sur les violences policières à l'égard des mineurs ? Vu les liens étroits entre la police de proximité et le Parquet, le tribunal de la Jeunesse a-t-il été mis au courant de l'analyse des témoignages des jeunes effectuée par le délégué général ?

M. le président : La parole est à M. le bourgmestre.

M. Charles Picqué, bourgmestre : J'ai rappelé lors de la dernière réunion du Conseil communal que nous sommes dans un contexte où les services de police et les habitants de ce quartier, notamment, se voient confrontés à des actes de délinquance – parfois de la petite délinquance, parfois des faits beaucoup plus graves. Ils sont peut-être commis par certains jeunes mais on ne peut pas les nier. Nous pourrions faire appel aussi aux expressions de détresse de la population et pas seulement des jeunes, ou de certains jeunes.

C'est facile de prendre la parole pour dire que les choses ne vont pas. Mais je vous écoute, je suis d'ailleurs toujours prêt à discuter. Cependant, nous devons aborder cette problématique dans toutes ses dimensions, avec objectivité, avec nuances – ce qui ne semble pas toujours être le cas – et essayer de résoudre les problèmes s'il y en a.

Il est vrai qu'il ne faut pas une réponse strictement policière quand il s'agit de faire régner une atmosphère sereine. Il ne faut pas recourir uniquement à la répression, c'est vrai. Mais le projet Uneus n'a jamais été envisagé comme ça. Il n'a jamais été envisagé uniquement comme une réponse policière. Préalablement, il faut développer une stratégie de prévention. Uneus, c'est clair, n'est pas seulement de la répression policière.

Dans votre interpellation, vous évoquez une brigade qui ne répond plus aux objectifs et qui a même un impact négatif. Il est important de préciser qu'Uneus, c'est une méthode de travail qui a été testée, discutée, notamment avec le Parquet, et initiée en 2012. Et c'est la première fois que nous sommes interpellés à son sujet. Bizarre...

L'idée était de répondre aux problèmes rencontrés dans certains quartiers, notamment dans celui du square Jacques Franck, après des plaintes récurrentes – dont nous avons l'inventaire, évidemment – d'habitants et de commerçants. Lorsque la brigade a été constituée, son action s'est articulée autour de différents groupes de travail. Tout cela a été formalisé par un protocole d'accord entre la commune, le Parquet et la police fédérale. Donc Uneus a été observé et parfois cité en exemple d'une approche intéressante et originale en matière de prévention et de sécurité. On a créé un groupe de travail sur les nuisances urbaines,

un deuxième sur les interventions dans les espaces publics, un troisième sur les stupéfiants et, enfin, un groupe de travail sur la jeunesse. M. Ahruil, qui complètera ma réponse, vous en parlera.

On essaie également de travailler de manière transversale avec les services de police, bien sûr, mais aussi avec les associations, le Parquet et le CPAS. On n'a donc pas envisagé cela uniquement comme une réponse sécuritaire. Nous travaillons sur l'ensemble des leviers susceptibles d'améliorer la qualité de la vie dans le quartier, que ce soit à travers la politique de la jeunesse, la cohésion sociale, la prévention, l'accompagnement social, l'enseignement, les crèches, etc.

Vous parlez de l'impact négatif d'Uneus. J'ai dit au Conseil communal que je préférerais une police de proximité à une police d'intervention occasionnelle qui débarque dans un quartier avec des moyens quasi militaires et se livre à des contrôles périodiques sans connaître ni la réalité du quartier ni les habitants. Or Uneus, c'est une police qui est immergée dans la réalité des quartiers.

Vous évoquez Madame des témoignages accablants. J'ai lu attentivement votre interpellation. Des témoignages accablants de violences verbales et physiques – en particulier à l'égard de mineurs –, des perquisitions irrégulières... Il y a un niveau de gravité dans ces accusations que je dois souligner. Il me revient de rappeler qu'il existe des instances et des procédures de contrôle interne et externe du travail de la police, ainsi qu'un cadre réglementaire strict. Je vais le rappeler brièvement.

Moi, je suis responsable de la police administrative, et membre du Collège et du Conseil de police. Il faut des éléments de preuve pour pouvoir discuter et dialoguer. Je dois en disposer. Des éléments de preuve. Vous évoquez des plaintes internes aux services de police. Nous avons sollicité les instances de contrôle interne aux services de police. Aucune plainte interne ou externe, aucune procédure judiciaire ou disciplinaire relative à des faits de violences, de propos racistes, ou autres attitudes inappropriées à l'égard de mineurs n'a été ouverte ces dernières années. Aucun dossier n'a été ouvert.

D'ailleurs ce serait assez difficile de travailler en oubliant la loi Salduz qui prévoit une procédure spécifique pour les mineurs. Si un mineur se présente sans avocat à l'audition, celle-ci ne pourra pas avoir lieu tant que le jeune ne s'est pas concerté de manière confidentielle avec un avocat. Un mineur ne peut renoncer à l'assistance d'un avocat. Si l'avocat devait constater un manquement, il doit le signaler. La privation de liberté d'un

mineur implique d'avertir la personne responsable du jeune. L'audition vidéo-filmée des mineurs est prévue. Une procédure spécifique est prévue pour les mineurs non accompagnés.

Les services de police et les habitants sont de plus en plus confrontés à des délits commis par des auteurs très jeunes. J'en veux pour preuve l'arrestation récente de cinq jeunes, âgés de 13 à 15 ans, qui, pour dérober un sac à main, ont tenté de frapper la victime avec un marteau, ou encore l'agression d'un membre de l'équipe d'un centre culturel, dont les images d'une caméra ont témoigné des violences dont il a été victime et sur lesquelles on peut identifier les jeunes. Il faut donc être prudent.

De même, pour les perquisitions, il y a un cadre. Elles peuvent avoir lieu dans trois cas : le flagrant délit, le consentement ou sur la base d'un mandat. Sur les réseaux sociaux, on a évoqué une perquisition. En réalité, elle a eu lieu en présence d'un magistrat, garantissant sa régularité, pour des faits criminels d'une extrême gravité. Je ne vais pas les citer ici. Vous comprenez que nous sommes soumis à un devoir de confidentialité. On a exhibé sur les réseaux sociaux une séquence filmée qui se rapporterait à cette perquisition. On a parlé d'un saccage du domicile. Je n'ai vu sur ces images ni policiers ni habitants, mais il s'agit de cette perquisition-là qui a eu lieu en présence d'un magistrat. On peut évidemment dire que la police et le politique sont complices, les magistrats sont complices, le comité P est complice, on peut tout dire. Mais la multiplicité des intervenants dans ces dossiers – Parquet, section Jeunesse, juges en particulier, juge de la jeunesse – sont un gage supplémentaire du contrôle effectif des procédures. On est dans un État de droit. S'il y a des abus, je serais le premier à les traquer mais il faut alors avoir des témoignages qui ne soient pas anonymes.

Quant au rapport du délégué aux droits de l'enfant, qui doit faire l'objet d'une réponse de la commune, il repose sur des témoignages vagues, anonymes. Le délégué rappelle d'ailleurs à plusieurs reprises qu'il n'est pas en mesure de garantir l'authenticité ou la fiabilité des propos relayés. Le délégué ne prévoit pas de communication publique de ses rapports. Il assure la promotion du droit des enfants et vérifie l'application correcte des législations. Il ne mène pas d'enquête ; il interpelle les autorités compétentes – ce qu'il a fait –, sollicite des investigations et, c'est vrai, avance des propositions qui visent à régler certains problèmes.

Nous avons reçu le rapport au début de ce mois de février. Les services du délégué ont récolté une série de témoignages durant l'été 2017. Ils traitent cela avec prudence. Ils nous ont fait part de leur interrogation. Ils ont déposé ce rapport il y a peu de temps mais ont disposé

d'un certain temps pour le rédiger. Il est admis que la commune doit aussi avoir un certain temps pour répondre à leurs interpellations.

Si le délégué aux droits de l'enfant était si certain des faits, s'il avait un début de conviction que des sévices ont été exercés sur des mineurs, il lui était loisible de faire porter plainte avec toute la protection pour les mineurs que j'ai mentionnée. Ce serait même son devoir.

Vous accusez la commune d'être dans le déni. Je vous répondrai que je traite ces questions avec la plus grande attention et la plus grande diligence. Pourquoi ? Parce que lorsqu'il y a des abus policiers, c'est la police elle-même qui se tire une balle dans le pied. Il est évident qu'un policier qui dérape, c'est un policier qui discrédite la police, ce que nous ne voulons évidemment pas.

Nous avons été contactés par les services du délégué général aux droits de l'enfant au mois de décembre, je laisserai à M. Ahruil et à M. Spinette le soin d'apporter des éléments de réponse complémentaire sur le terrain de la prévention.

Je ne dis pas que les relations entre certains jeunes et la police sont toujours pacifiques, je ne suis pas naïf non plus. Il y a des tensions, c'est normal. Il est évident que la présence de la police dans certains quartiers gêne quelques délinquants. Je mets en garde tous ceux qui exploiteraient des faits dont on n'est pas sûr du tout dans une stratégie d'éloignement de la police et dans le but de ternir son image. Je vous invite à beaucoup de prudence, le dossier que vous présentez est extrêmement grave. Moi, je dois voir les policiers après et leur expliquer qu'ils doivent continuer à travailler et à lutter contre des faits délictueux. Ce n'est pas simple quand des témoignages vagues et anonymes, dénonçant des faits graves, sont portés à leur connaissance.

En résumé, nous sommes attentifs à toute forme d'abus. Il m'est arrivé de faire des remarques à certains policiers, souvent liées à des réflexions ou des dérapages essentiellement verbaux. C'était il y a un certain temps déjà. Mais mettons dans la balance des témoignages anonymes, l'absence de recours à la presse lorsque les faits graves se sont produits – c'est étonnant quand on voit que pour une amende injustifiée pour stationnement, il y a presque un article dans la presse, ici, rien dans la presse –, l'absence de plaintes auprès des instances concernées, à moins de considérer que tout le monde est complice dans toute la filière de contrôle de la police et de la justice. D'ailleurs il est assez significatif qu'on prenne la précaution de dire que s'il n'y a pas de plaintes, c'est parce que ça ne sert à rien. Cela permet

de dire qu'on aurait pu déposer plainte, mais cela ne sert quand même à rien... C'est une précaution intelligente.

Sur l'autre plateau de la balance, on met la crédibilité et l'honneur des policiers en cause, on décourage les policiers de faire leur travail de protection de la population. Et on ajoute, c'est assez étonnant, que l'on veut une police de proximité. Quelle police de proximité voulez-vous ? Une police de proximité qui reste passive devant des faits de délinquance ? Ce n'est pas une police de proximité, alors, je ne sais pas ce que c'est...

On est toujours prêts au dialogue et à confronter les points de vue. Mais la police ne va pas désertier le quartier. D'aucuns le souhaiteraient – peut-être pas vous mais d'aucuns le souhaiteraient parce que cela permettrait à des petits trafics de se développer. C'est très connu. On met en avant un certain nombre de jeunes, on s'en sert éventuellement comme boucliers pour cacher des trafics. Trafics, qui sont prouvés. Je peux vous énumérer une série de faits qui ont été constatés. Nous n'allons pas désertier le quartier et nous serons inflexibles vis-à-vis de tous ceux qui encouragent le désordre en suscitant des témoignages douteux et en poussant à l'hostilité vis-à-vis de la police. D'un autre côté, c'est clair que s'il y a des problèmes ou des abus, je suis tout prêt à vous entendre et vous écouter. Mais hélas cela ne semble pas être le cas. Ces témoignages restent extrêmement flous.

Je vais céder la parole à M. Ahruil et M. Spinette, en particulier sur les conclusions du groupe de travail « jeunesse ». On peut faire un constat commun : vous avez tout l'arsenal de prévention, toutes les actions sociales et culturelles, toutes les associations qui agissent dans ce domaine, tous les dispositifs de prévention. Mais, à partir d'un certain moment – les travailleurs sociaux vous le confirmeront –, les dispositifs de prévention classiques ne fonctionnent plus. On est alors devant une réponse policière et ce qui manque entre tout ce qui relève de la prévention et ce qui relève de la compétence de la police, c'est du domaine de la protection de la jeunesse et de dispositions en matière de protection, notamment des mineurs. Là, il y a sans doute un travail à mener mais qu'on ne stigmatise pas la police sans preuves ! Je vous le dis et le répète, je dois à la fois vous rassurer sur le fait que nous serons attentifs à des abus éventuels mais nous devons aussi persuader la police de poursuivre son travail.

J'ai une réunion avec les syndicats de la police dans quelques jours – pas sur ce sujet mais il sera sans doute abordé. Nous sommes à l'écoute mais personne ne peut nier qu'il y a aussi une grande détresse dans la population à cause du comportement de certains.

Je vais céder la parole à M. Ahruil. Nous prenons du temps pour vous répondre parce que les accusations que vous portez sont graves.

M. Saïd Ahruil, échevin de la Jeunesse – LB : Il y a lieu en effet de préciser et clarifier une série de choses. Si nous envisageons bien nos actions de manière transversale en activant les réseaux d'acteurs, les services de police, les services de la Prévention et, enfin, les associations ont des compétences et des devoirs propres.

Nous menons, avec notre service de la Prévention et notre service de la Jeunesse, un travail de fond qu'il sera sans doute difficile de résumer ici. J'ai eu l'occasion d'en faire l'inventaire lors de la question posée sur le même sujet au Conseil communal de décembre. Je tenterai de répondre le plus directement possible à vos questions.

Avec le groupe de travail sur la Jeunesse, créé au sein d'Uneus, nous avons dressé trois constats : un manque d'analyse des besoins non rencontrés ; un manque de communication et de transversalité entre les acteurs et un manque de présence en soirée et le dimanche.

Nous avons donc établi un diagnostic partagé, un cadastre de l'offre. Nous nous sommes attelés à renforcer la transversalité entre les acteurs. Enfin, nous avons élaboré un Plan de prévention « jeunesse ».

C'est à partir des constats de ce groupe de travail que la commune s'est engagée dans un projet plus large de concertation avec les acteurs de la Jeunesse et les jeunes, et la mise en place d'une Plateforme « Jeunesse ».

C'est également à partir de cette dynamique que les actions des services ont été intensifiées sur le terrain, dès la fin 2016, en particulier dans le quartier du square Jacques Franck.

Grâce à la Plateforme, nous avons rédigé une charte d'engagements réciproques des acteurs du secteur. Sur la base d'un diagnostic, présenté en janvier à la commune, nous avons développé un plan d'action et une série de projets, par exemple, le projet « Jeunes et citoyens actifs ». Je peux vous en donner copie car je n'aurai pas le temps de vous le détailler.

Parallèlement, nous avons développé à la fin 2016, un sous-groupe de travail sur la jeunesse : le groupe de travail « Jeunes et Justice ». Celui-ci s'attelle à la résolution de cas particuliers, en collaboration avec le Parquet de la jeunesse.

Deux sous-groupes ont été identifiés :

- les mineurs délinquants, ayant fait l’objet d’une décision coercitive ;
- les mineurs en danger, nécessitant une protection.

Nous nous intéressons ici aux jeunes âgés de 10 à 23 ans. L’accompagnement psychosocial pour sortir de la délinquance doit être envisagé dans ce cadre. Les thématiques prioritaires du groupe de travail « Jeunesse et Justice » sont : les relations entre les jeunes et la police ; le rôle de la médiation ; la détection des difficultés en milieu scolaire et la coordination et le suivi de cas individuels.

Le travail de la Plateforme « Jeunesse » n’est donc pas un dispositif à part, c’est un axe de travail intégré au sein d’Uneus, piloté par la commune.

Ce programme ambitieux répond à un réel besoin. Je dois reconnaître que ces actions prennent du temps à se mettre en place.

Nous avons prévu de concentrer notre action durant le premier semestre 2018 sur l’axe destiné à améliorer les relations entre les jeunes et la police. Nous souhaitons rétablir le lien de confiance avec la police mais aussi avec les institutions. Il n’est pas sain de vivre dans un climat où les jeunes se sentent en décrochage et se méfient des institutions. Cette méfiance trouve son origine dans un problème de connaissances.

C’est pourquoi nous souhaitons également renforcer l’axe sur l’information des jeunes, sur leurs possibilités, droits et devoirs. Nous disposons du Point Info Jeunesse, développé en partenariat avec Infor-Jeunes. Il est important de rappeler l’existence de ce dispositif et de le faire connaître des jeunes. Malheureusement, certains n’en franchissent pas la porte. Partant, nous avons développé le projet « Saint-Gilles, ça roule » qui consiste à proposer aux jeunes de la commune un bureau d’informations mobile. Nous organiserons des permanences décentralisées.

Il reste encore des problèmes, nous en sommes conscients et nous devons être capables d’analyser la limite de notre action, c’est-à-dire le temps de l’élaboration avant sa concrétisation qui peut parfois être long. Il y a également un diagnostic à dresser du côté du secteur de la jeunesse, en général. Comme vous l’avez dit, madame Elmcabeni, il reste des jeunes que le milieu associatif n’accueille pas, parce que cela ne les intéresse pas ou que l’offre associative ne correspond pas à leurs besoins ; ou encore parce qu’ils ont un passé judiciaire.

Le ministre Madrane a lancé en 2016 son appel à projets « Hors les murs » à destination des associations d’accueil en milieu ouvert. « L’une des forces de ces services est

d'être présents là où les jeunes se trouvent au moment où ils s'y trouvent. » Nous attendons également que ces dispositifs fassent leur preuve.

De notre côté, notre équipe d'éducateurs de rue, outre son travail auprès des publics précarisés de la rue, a mené de nombreuses actions pour les jeunes.

Le travail avec le public intervient sur deux axes complémentaires : l'axe individuel et l'axe collectif.

De janvier à août 2017, 136 jeunes de 12 à 26 ans se sont adressés aux éducateurs de rue dans le cadre d'une aide individuelle. Parmi eux, 70% de majeurs.

732 demandes (nouvelles situations) ont été traitées ; les médiateurs scolaires et l'éducateur socio-scolaire ont effectué 1.070 entretiens et démarches.

En 2016, 173 activités collectives ont été organisées par les éducateurs de rue : activités « jeune public », les mercredis après-midi, des stages, des sorties, notamment culturelles, des camps de vacances.

Du côté du service de la Jeunesse, il y a, outre le programme d'action, de nouveaux projets tels que celui de « coaching » sportif sur l'espace public. Nous avons également le projet Cube, un espace dédié aux jeunes durant les week-end. Nous en avons déjà parlé dans cette enceinte. Nous souhaitons rencontrer les besoins exprimés par les jeunes. Ces projets ont été élaborés sur la base de diagnostic émanant du groupe de travail « jeunesse », de la concertation, du terrain et des jeunes.

J'indiquerai, enfin, que la recommandation essentielle du délégué général aux droits de l'enfant est d'instaurer un dialogue structuré entre les jeunes et la police. Nous comptons rencontrer cette demande avec l'ensemble des jeunes. La plateforme « Jeunesse », le groupe de travail « Jeunes et Justice » forment le cadre au sein duquel il nous sera possible d'instaurer cette médiation.

La commune, ses services et le CPAS ont un important rôle de catalyseur à jouer. Nous veillons par le biais du groupe de travail « jeunesse » mais aussi de la coordination sociale du CPAS à organiser l'action, à la soutenir. Mais dans ce réseau d'acteurs, l'associatif et les acteurs de terrain ont aussi un rôle important à jouer, ils en sont conscients. Nous devons maintenant redoubler d'efforts car nous avons une responsabilité collective.

M. le président : La parole est à M. Spinette.

M. Jean Spinette, conseiller communal, président du CPAS – PS : Cette question préoccupe fortement la Coordination sociale du CPAS et les organisations partenaires.

Le délégué général aux droits de l'enfant m'a interpellé parce que nous avons au CPAS une tradition ancienne de travail avec les processus d'aide à la jeunesse et les processus du CPAS. En effet notre service « Jeunesse » travaille de manière très étroite avec les services de l'aide à la jeunesse, l'AMO étant installée dans le même bureau.

L'optique a toujours été d'assurer une approche « bas seuil » pour permettre l'accès des jeunes aux aides du CPAS. Lors de notre rencontre, à laquelle participait également M. Ahruil et le représentant du bourgmestre, le délégué a d'emblée attirer notre attention sur la nécessité d'un dialogue constant.

Au sein de la Coordination sociale, un certain nombre de recommandations nous ont été faites. Notre problème aujourd'hui n'est pas d'avoir des services adaptés et une proposition – l'offre est relativement importante. Mais celle-ci concorde-t-elle à la demande des jeunes ? Poser la question, c'est y répondre. Il y a donc un travail de mise en concordance à mener. En outre, il y a aussi un travail que nous avons entrepris de longue date mais qui n'est encore qu'en chantier. Sur l'approche « bas seuil » des jeunes, les services du CPAS ou d'Aide à la jeunesse sont confrontés à une logique institutionnelle qui a pour conséquence que nous attendons dans nos bureaux pendant des heures de permanence avec une offre. Tous les partenaires de la Coordination sociale sont d'accord pour dire qu'il faut sortir de cette zone de confort et développer des dispositifs hors les murs et aller à la rencontre des jeunes en dehors des heures de service de nos institutions pour entrer en contact avec ces jeunes. C'est l'origine du projet « Hors les murs » du ministre Madrane.

L'expérience récente de la patinoire ou auparavant l'installation de la Compagnie des Nouveaux Disparus ont permis de nouer un dialogue entre certains publics et un grand nombre d'opérateurs. En effet, il n'y a pas que l'AMO dont je parle, qui est celle du CEMO, il y a aussi d'autres opérateurs, associations de l'aide à la jeunesse, AMO, services financés par la Jeunesse au sens strict. J'avais presque l'impression que certains jeunes découvraient l'offre importante qui existe sur notre territoire. Saint-Gilles s'honore d'avoir un tissu associatif particulièrement dynamique. Nous avons une tradition de travail en réseau avec les associations et, malgré tout ce dispositif présent sur notre territoire, l'accrochage d'un certain nombre de jeunes fait manifestement encore défaut. C'est un objectif que nous nous sommes fixés dans les engagements de la Plateforme « Jeunesse », notamment par le biais du projet

souvent caricaturé de « Saint-Gilles roule ». Créer un dispositif visible sur l'espace public en dehors de nos institutions crée la rencontre. J'en veux pour preuve les initiatives du CEMO sur la place Morichar, par exemple, où, grâce à une permanence, les éducateurs ont fait de nouvelles rencontres, ont pu présenter l'offre existante, avoir des échanges et confirmer le sentiment que certains jeunes ont de faire l'objet de contrôles systématiques. Cela a aussi permis aux éducateurs sociaux d'exprimer au sein de la Coordination sociale leur impuissance à pouvoir mobiliser les jeunes, et la nécessité d'entreprendre un véritable travail d'intégration.

Plus spécifiquement, l'Aide à la jeunesse comme les services du CPAS se préoccupent surtout des jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans, auxquels ils peuvent offrir un accompagnement spécifique en matière d'insertion socioprofessionnelle, de formation et d'études. En revanche, pour la tranche d'âge 12-18 ans, un gros travail est encore nécessaire pour développer une offre adaptée, ainsi que pour les jeunes ayant commis des faits considérés comme infractionnels et ayant fait l'objet de mesures d'écartement ou de mise en IPPJ. La solution d'envoyer les jeunes en IPPJ, qui tend à se redévelopper aujourd'hui, pose un problème. Car ce n'est pas en IPPJ que les jeunes vont faire d'énormes progrès. Le délégué général aux droits de l'enfant et le ministre responsable le reconnaissent. Les travailleurs et les associations présentes au sein de la Coordination sociale ont émis des recommandations pour que nous travaillions avec les IPPJ qui développent des projets de suivi post-institutionnel et peut-être avec les associations. Nous avons une collaboratrice à la commune qui s'occupe d'intégration scolaire de jeunes ayant ce type de parcours, certains éducateurs du dispositif de l'échevin de la Prévention accompagnent des jeunes, y compris au tribunal, pour faciliter leur réintégration et entamer les démarches nécessaires pour améliorer leur situation administrative par rapport aux autorités de justice. La tâche est énorme et, comme cela demande un accompagnement individualisé et suivi du jeune pour s'assurer qu'il remplisse toutes ses obligations dans ce cadre contraint, ce n'est pas simple. Ces enjeux-là sont aujourd'hui déterminants.

Je dépasse un peu le cadre du débat sur la sécurité mais les travaux de la Coordination sociale du CPAS que nous avons réalisés l'année dernière sur la réduction de la pauvreté infantile ou infanto-juvénile ont relevé que l'on prête souvent attention à la pauvreté des enfants de 0 à 12 ans mais moins à la pauvreté des 12-18 et même des 18-25 ans, le ministre de l'Aide à la Jeunesse s'est suffisamment exprimé là dessus. Ces constats nous ont convaincus de la nécessité de travailler à ce niveau avec les associations. Je gage que nous

poursuivrons cette action dans les prochains mois. Un des objectifs que s'est fixée la Coordination sociale est de travailler sur la notion de « pair-aidance ». En effet, les intervenants professionnels – ou moi-même quand j'interpelle un jeune – se heurtent souvent à une importante défiance institutionnelle de la part des jeunes, ce qui est problématique. Nous sommes en train de réfléchir à des dispositifs de « pair-aidance », c'est-à-dire à pouvoir recourir à des gens issus de ce public même comme intermédiaires pour entraîner ces jeunes à faire davantage confiance à certains dispositifs institutionnels que nous proposons auxquels ils n'accrochent pas à ce stade. Il est donc utile qu'outre le travail hors les murs, nous ayons des ambassadeurs pour ce faire. Le CPAS comprend de nombreuses aides et de nombreux dispositifs d'insertion socioculturelle. Ce sont des aides individuelles qui rencontrent un public qui vient à nos permanences ou fréquentent des associations partenaires qui connaissent le chemin de ce soutien individualisé. Malheureusement de nombreux jeunes ne recourent pas à notre aide. Et c'est un des objectifs que nous nous sommes fixés dans la note de politique générale du CPAS.

Sur le processus Uneus, monsieur le bourgmestre s'est suffisamment exprimé. Le CPAS ou les travailleurs sociaux, via le secret professionnel, ne participent pas nécessairement au dispositif. Mais je tiens à souligner tout particulièrement l'excellente collaboration que nous avons dans un seul de ces volets qui est la lutte contre les logements insalubres et les logements faisant l'objet d'exploitation. La collaboration avec les mêmes services évoqués est excellente dans le respect des cadres d'intervention des uns et des autres.

M. le président : La parole est à M. El Ghabri.

M. Mohssin El Ghabri, conseiller communal – Ecolo-Groen : Madame, je souhaiterais d'abord vous remercier, vous remercier d'être là et vous remercier pour votre intervention. Aborder un sujet tel que celui-là devant une audience telle que celle-là est éminemment difficile et il faut vraiment beaucoup de courage pour faire ce que vous avez fait. Je salue ce courage et je pense qu'il mérite, à défaut d'être entendu par tous, d'être au moins écouté, écouté attentivement, avec bienveillance mais surtout avec respect.

J'ai eu l'occasion d'intervenir au mois de décembre sur ce sujet, sur la situation de ce quartier, sur les difficultés auxquelles ce quartier est confronté, sur les souffrances aussi des riverains – nul ne peut raisonnablement nier les souffrances des riverains face à des actes de délinquance. Vous reconnaissez vous-même que ces actes sont réels et il n'y a dans votre chef

– ni dans le mien – aucune volonté de les minimiser. Mais il y a aussi la souffrance des travailleurs sociaux qui sont confrontés à des problèmes pour lesquels ils n’ont pas les moyens de lutter convenablement. C’est un des points sur lesquels on a beaucoup insisté parce qu’à un moment donné il faudra quand même parler des solutions. Ensuite, il y a la souffrance de certaines familles et de certains jeunes qui soit sont pointés du doigt pour des agissements qu’ils n’ont pas commis, soit font parfois l’objet d’abus policiers. Certes – et vous l’avez rappelé –, ceux-ci sont commis par une minorité de policiers. Il ne s’agit pas ici de jeter l’anathème sur l’ensemble du corps policier. C’est un métier éminemment difficile, en particulier dans ce contexte, mais, vous l’avez rappelé, monsieur le bourgmestre, il est important de sauver et défendre l’honneur de la police en faisant le ménage parmi celles et ceux qui, parfois, dépassent le cadre d’un exercice policier dans un État de droit.

Dans notre interpellation de décembre, nous avons vraiment insisté sur la nécessité d’avoir une réponse équilibrée aux problèmes du quartier. Une réponse équilibrée, c’est aussi une réponse sécuritaire, parce que les problèmes sont réels, mais c’est une réponse sécuritaire qui n’étouffe pas la réponse sociale, la réponse préventive qui est absolument nécessaire.

Nous avons lors de ce Conseil communal posé des questions sur les mécanismes mis en place, notamment pour veiller à ce que les jeunes qui sortent de prison ou d’IPPJ soient accompagnés, sur les mécanismes mis en place pour veiller à ce que toutes les structures, toutes les associations puissent travailler ensemble de manière harmonieuse et conjointe. On n’a pas nécessairement eu toutes les réponses à nos questions mais on va certainement y revenir.

Malheureusement, avant de poser le débat autour des solutions à apporter, vous avez mentionné essentiellement les problèmes d’abus policiers mais ils s’inscrivent dans un contexte un peu plus large.

Malheureusement on ne s’entend pas ici sur le diagnostic. Vous avez mentionné à trois reprises un rapport dont l’accès nous a été refusé, ce qui pose quand même un certain nombre de questions démocratiques. Vous faites référence à un rapport dont nous n’avons pas pu prendre connaissance. Et quand je dis « nous », en réalité c’est de moi qu’il s’agit puisqu’en tant que conseiller communal, j’ai droit à avoir accès à ce document. C’est précisé dans la nouvelle loi communale, ainsi que dans notre règlement d’ordre intérieur. Aucun document ne peut être soustrait au travail des conseillers communaux. Or, en l’espèce, vous avez refusé de communiquer ce document. Cette demande, vous en avez accusé réception le 20 février, puis

vous l'avez refusée hier en invoquant un processus en cours et la volonté d'apporter une réponse équilibrée. Or, il me semble qu'il s'agit de raisons politiques et non de motifs fondés en droit. Vous aviez le devoir de nous communiquer ce rapport, comme nous sommes en droit de vous le demander. De même, nous avons des devoirs de discrétion, de responsabilité et d'esprit public.

Je voudrais revenir sur les trois grandes propositions sur lesquelles nous voulons, nous, en tant que groupe, nous positionner. Nous les avons déjà présentées en d'autres occasions.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir une évaluation objective d'Uneus pour deux raisons principales : d'abord, pour combler le décalage important entre les chiffres communiqués et le ressenti du quartier. Beaucoup de riverains ne comprennent pas que l'on puisse dire la délinquance a substantiellement chuté. La deuxième raison est liée au décalage que l'on pourrait constater – je parle au conditionnel – entre les missions d'Uneus et le retour que l'on peut avoir sur les agissements de certains de ses agents. Il est quand même important de se demander, à un moment donné, de manière objective si les missions conçues au départ sont remplies de manière cohérente.

Ensuite, nous demandons avec urgence une médiation extérieure qui permette d'organiser un dialogue structuré dans le quartier entre toutes les parties prenantes : à la fois les travailleurs sociaux communaux et les habitants, mais aussi la police car il est temps de reconstruire des liens et des ponts entre les jeunes et la police parce que tout le monde y perd à voir ce fossé se creuser de plus en plus.

M. le président : La parole est à Mme Elmcabeni pour une réplique.

Mme Latifa Elmcabeni : Je regrette que la commune soit dans le déni. Nos questions sont claires et légitimes, et nous souhaiterions que le rapport soit publié pour que l'on puisse avoir un débat public.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Madame, je n'ai aucun problème à vous montrer le contenu du rapport du délégué aux droits de l'enfant. Mais je pense qu'il faut attendre la réponse que la commune va donner à ce qui ne sont même pas des constats mais sont des témoignages anonymes. Le délégué prend évidemment plein de précautions parce que ce sont

des témoignages anonymes. Est-ce que vous vous rendez compte de ce que c'est de devoir se justifier de témoignages anonymes ? Quelle est la crédibilité d'un rapport qui repose sur des témoignage anonymes ?

Il me semble que nous avons le droit de préparer une réponse qui pourra faire l'objet d'un nouvel échange et d'un nouveau débat.

Je vous propose de nous revoir avec le contenu du rapport. Qui est plein de précautions, n'est-ce pas, du style « je ne sais pas si c'est la vérité, ce sont des témoignages anonymes... ». Je vais aussi essayer de savoir où ces témoignages ont été reçus. On viendra avec des réponses car, devant une assemblée comme celle-ci, il m'est assez difficile de citer des cas personnels. Vous êtes d'accord ? En outre, ce sont des témoignages anonymes, il n'y a pas eu de plaintes, il n'y a rien. On suppose que c'est untel qui a dit ça. C'est ingérable. Il y aura une réponse au rapport du délégué aux droits de l'enfant qui la recevra en priorité et nous nous reverrons et nous confronterons les témoignages anonymes avec les faits. Car j'aurais pu prendre la liste de tous les PV dressés et de toutes les interventions de la police sollicitées par les habitants. J'aurais pu faire cette longue liste. Nous la ferons si vous voulez. Nous confronterons les témoignages anonymes à ce que nos services ont pu récolter comme informations. Vous êtes d'accord avec ce deal ?

Mme Latifa Elmcabeni : Je veux que vous sachiez que moi, en tant que personne, je suis un témoignage. J'ai subi des menaces de la part de policiers. Mes enfants aussi. Je suis la preuve même...

M. Charles Picqué, bourgmestre : Il faut vous plaindre officiellement alors, madame.

Mme Latifa Elmcabeni : Ça ne sert à rien.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Voilà, ça ne sert à rien ! Alors, c'est un dialogue de sourds. En tout cas, nous avons eu un débat, c'est déjà ça.

(Rumeurs)

M. le président : Je prie le public de rester calme. Le dialogue reste ouvert avec la commune, y compris avec les groupes de l'opposition. Pour ce soir, nous en resterons-là, si

vous le voulez bien. Je vous remercie pour votre intervention courageuse, comme l'a relevé M. El Ghabri.

(Applaudissements)